

Saint-Gall, le 9 septembre 2020

Communiqué de presse

La SVR-ASM salue les propositions de la Commission judiciaire en matière d'élections

L'Association suisse des magistrats de l'ordre judiciaire (SVR-ASM) salue les propositions de la Commission judiciaire tendant à la réélection de tous les juges fédéraux se présentant pour un nouveau mandat, malgré des menaces de non-réélection. Les jugements des tribunaux peuvent certes être discutés et critiqués. Toutefois, il est inacceptable de menacer de ne pas réélire les juges lorsque leurs décisions déplaisent sur le plan politique. Par sa décision de ce jour, la Commission judiciaire s'oppose de façon justifiée à de telles tendances.

Le débat actuel met à nouveau en lumière les problèmes que pose le système de réélection périodique des juges, sur lesquels l'ASM a déjà attiré l'attention à plusieurs reprises. Comme solution de rechange, s'offre en particulier l'élection unique avec possibilité de révocation pour de justes motifs, telle qu'elle est connue dans le canton de Fribourg.

L'Association suisse des Magistrats de l'ordre judiciaire (ASM)

Fondée en 1969, l'ASM compte aujourd'hui plus de 600 membres issus de tous les degrés de juridictions cantonales et fédérales. Elle a pour but la sauvegarde et la promotion de l'indépendance des juges et de la justice, le développement de la législation et de la jurisprudence, l'amélioration de l'administration de la justice, l'échange d'expériences professionnelles et la création de liens d'amitié entre les juges, ainsi que l'engagement en faveur de l'Etat de droit. Elle est indépendante de tout parti politique et confessionnellement neutre.